



Constat à l'amiable incorrecte

Par MAtt22

Bonjour, j'ai eu il y a quelques jours un accident où une conductrice n'a pas respecté une priorité à droite et m'est rentrée dedans (sur la gauche de ma voiture donc)

Mais j'ai commis des erreurs au moment de remplir le constat :

Nous avons mal représenté les routes (que nous avons simplement dessinées avec des traits pleins et sans les lignes blanches)

Ensuite je n'ai pas vérifié avant de signer qu'elle avait coché la case "venait de la droite" sur sa partie à elle et non la mienne.

La gendarmerie est venue constater les faits sur place mais n'a pas lancé de procédure car il n'y avait pas de blessés. L'assurance implique donc ma responsabilité à cause du constat, alors que selon le code de la route c'est l'autre conductrice qui est en tort.

Evidemment elle ne veut maintenant pas refaire le constat car elle l'a déjà envoyé et que son véhicule a été expertisé.

Est-ce que avec des photos du lieu de l'accident et de ma voiture (qui étant abîmée à gauche montre bien que l'autre venait de ma gauche) je peux réussir à contester la décision de l'assurance ou sans un nouveau constat je ne peux rien faire ?

Car dans ce cas cela veut dire que ma voiture est hors d'usage, rien ne me couvre et qu'en plus la conductrice en tort s'en sort parfaitement...

A l'écoute de vos conseils.

Merci.